

Cercle de Mantas et du Mantois de Silence

27 mai 2019, 112 ème Cercle de Silence du Mantois, 9ème année.

**Avec, ou sans papier,
l'étranger est une personne
la dignité de chaque
personne
ne se discute pas,
elle se respecte
Notre silence le crie**

Le Cercle de Silence

***est une action non violente, qui rassemble
régulièrement, dans un espace public, des hommes
et des femmes de divers horizons et de toutes
convictions philosophiques, religieuses et politiques.
Il s'agit d'alerter les citoyens sur le sort réservé aux
personnes étrangères venues en France pour mieux
vivre ou sauver leur vie.***

Par notre participation au Cercle de Silence :

Nous voulons dénoncer les traitements inhumains et dégradants réservés aux migrants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle, les humiliations liées aux contrôles et « interpellations au faciès ».

Nous voulons dénoncer les obstacles administratifs qui visent à rendre de plus en plus difficile l'obtention d'un titre de séjour et qui forcent les personnes à vivre et à travailler dans la peur et la clandestinité.

Nous refusons les lois de plus en plus contraignantes et les suspicions dont sont victimes les demandeurs d'asile qui sont exposés à de graves dangers dans leur pays d'origine.

Nous refusons les conditions de vie dans les centres de rétention administrative, les zones d'attente des aéroports et, avant tout, leur existence.

Nous refusons que soient adoptées et appliquées en notre nom des décisions (lois, décrets, circulaires) qui brisent des vies humaines, des couples, des familles et maintiennent des personnes dans la peur et l'absence de tout projet.

Nous voulons que la France reste un pays d'accueil, sans cesse enrichi et transformé par l'apport de personnes venues du monde entier, une France où il est possible de vivre ensemble.

***Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons
à rejoindre le Cercle de Silence du Mantois,
entre 11h et midi, le 4ème samedi de chaque mois,
place Saint Maclou à Mantas-la-Jolie.***

Prochains rendez-vous : 22 juin, 27 juillet, 24 août, 28 septembre, 26 octobre...

cerclesilencemantas@yahoo.fr

Le Cercle de Silence est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres de : Ligue des Droits de l'Homme, Pastorale des migrants, Réseau Chrétiens-immigrés, Réseau Education Sans Frontières, Equipe paroissiale d'accueil des migrants, Action Catholique Ouvrière, Secours catholique, Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés, Communauté Chrétienne Africaine de Mantas, Droit Au Logement, Délégués Départementaux de l'Education Nationale, Ensemble pour une Gauche Citoyenne, Collectif de Réflexion et d'Initiatives Citoyennes.

Entraves au droit d'asile en Ile de France : 01 42 50 09 00 - le téléphone sonne ...

Depuis mai 2018, l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) a mis en place en **Ile de France** une plateforme téléphonique, que les demandeurs d'asile doivent appeler avant de se rendre à la structure de **premier accueil des demandeurs d'asile (PADA)**, qui leur délivre un rendez-vous en Préfecture,

Selon l'OFII, en 8 mois, 76 867 appels ont permis d'orienter 58 049 personnes. Temps d'attente au téléphone 24 minutes en moyenne, traitement d'un appel 3 minutes, délai d'enregistrement 2,5 jours ouvrés.

Sur le terrain, le constat n'est pas le même ! Après une mise en attente de 45 minutes, il est signifié que la demande ne peut aboutir ! Il faut recommencer souvent sans succès. Si, par bonheur, le demandeur d'asile parvient à joindre un des dix agents de l'OFII dans l'après-midi, on lui dit de rappeler le lendemain, car tous les rendez-vous ont été distribués.

L'attente atteint désormais parfois plusieurs mois, pendant lesquelles les personnes sont livrées à elles-mêmes, sans ressources et sans hébergement. Elles n'accèdent pas à la procédure d'asile et donc pas au statut correspondant !!! Le délai d'enregistrement est de 13 jours en moyenne, parfois 20.

Le juge des référés, saisi par 10 associations et 10 personnes, a pointé le **manque d'accessibilité de la plateforme** et la formation de « **files virtuelles** ». **La cohorte invisible** des appels restés sans réponse a remplacé les files d'attente sans fin, qui se formaient devant la Préfecture ou la PADA !

Il faudrait augmenter le nombre de rendez-vous. Mais en mars 2019, ce nombre a baissé. La volonté de l'Etat de réduire l'asile en Ile de France est manifeste.



Des hommes, des femmes, des enfants à la rue, stop !

Le nombre de personnes à la rue et l'engorgement des centres d'hébergement est tel que les maires de 13 grandes villes (Paris, Lille, Bordeaux, Grenoble, Toulouse, Nantes...) soutenus par des associations comme France Terre d'Asile, Emmaüs France ou l'Armée du Salut, ont lancé un appel pour dénoncer, à nouveau, la « situation indigne » des exilés en France et réclamer à l'État la création de places supplémentaires.

Alors que le « pic de la crise migratoire est derrière nous », pourquoi y a-t-il plus de 700 tentes et près de 1500 personnes disséminées au bord du périphérique et sous les ponts à Paris ?

C'est le résultat de plusieurs décisions :

La transformation de Centres d'hébergement d'urgence de Migrants (créés pour évacuer les campements de Calais ou Porte de la Chapelle) en Centres d'hébergement d'urgences de Demandeurs d'Asile a exclu tous ceux qui sont déboutés ou qui n'ont pas encore pu déposer leur demande d'asile, et que le règlement Dublin veut renvoyer en Italie ou en Espagne. Pour eux, un seul recours : le 115 qui est déjà débordé et a vu fermer des centaines de places à la fin de la période hivernale.

Dans les Yvelines, aujourd'hui, le 115 ne peut mettre à l'abri que les femmes qui sortent de maternité avec un bébé ! C'est ainsi que des familles avec de très jeunes enfants, souvent des femmes seules, doivent quitter le centre d'hébergement, auquel elles n'ont plus droit, sans solution, et se retrouvent à la rue. La solidarité active des associations et des bénévoles permet parfois d'éviter ces drames mais elle ne peut pallier une politique d'hébergement qui laisse à la rue les plus vulnérables.

Histoire de Gloria.

Gloria est arrivée en France en février 2017, avec son compagnon. Ils fuyaient leur pays, le Congo-RDC, monsieur étant menacé par le pouvoir politique. Leur premier enfant naît en France, en mars 2017, puis un autre enfant en 2018. Gloria et son compagnon ont déposé une demande d'asile, ils arrivent dans un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile des Yvelines. Mais monsieur est expulsé du centre d'accueil et Gloria protège ses enfants de la violence de leur père.

Ils sont déboutés du droit d'asile et, un vendredi de mai, Gloria se retrouve dehors avec les deux petits. Elle est hébergée quelques nuits dans un hôtel grâce au service d'action sociale de Limay, puis par des militants du réseau AMY. Tous les jours, Gloria appelle le 115, la LDH appelle le 115, les services sociaux conseillent d'appeler le 115... un jour, enfin, une réponse. Depuis Gloria et les petits vont d'hôtel en hôtel, Mantes, Pontchartrain, Coignières...

Comment ces petits enfants vont ils se construire dans de telles conditions ?

Réseau AMY : <http://reseau-amy.org>